



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 1^{er} février 2021

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Jean-Paul JACCAZ, Solange COOKE, Franck PRADEL, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Carine DUNAND, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Alain QUINET, Stéphane GRAFF, Stéphanie PERNOD, Nicolas ELIE et Philippe LEGOUX.

Absents excusés : Stéphanie GRASSINI

Procurations : Stéphanie GRASSINI donne pouvoir à Yann JACCAZ

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M Jean-Paul JACCAZ a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 décembre 2020

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 décembre 2020, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 3 décembre 2020 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 1^{er}FEVRIER 2021

CHAPITRE ADMINISTRATION

1. Budget principal 2021 : restes à réaliser dépenses.

Monsieur le Maire expose les restes à réaliser au regard des dépenses engagées en 2020 selon le tableau ci-dessous:

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2021
2031	Frais d'études	100 498,45 €
2111	Terrains nus	39 519,00 €
2112	Terrains de voirie	2 600,00 €
2184	Mobilier	146,77 €
2313	Immobilisations en cours – Constructions	259 205,53 €
2315	Immobilisations en cours – Installations, matériel et outillage	558 100,02 €

TOTAL	960 069,77 €
--------------	---------------------

Approuvé à l'unanimité

2. Budget principal 2021 : restes à réaliser recettes

Monsieur le Maire expose les restes à réaliser des recettes restant à percevoir (subventions) liées à des dépenses engagées en 2020 selon le tableau ci-dessous:

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2021
1322	Subventions d'investissements – Régions	16 416,00 €
	INTERVENTION SYLVICOLE PARCELLES – ONF	1 401,00 €
	LOGEMENT ALPAGE DU PLAN DE L'ARE	15 015,00 €
1323	Subventions d'investissements – Département	115 264,15 €
	RESTAURATION DES ZONES HUMIDES	18 236,15 €
	CDAS 2020 – RTE DU NANT DU PRAZ	60 000,00 €
	SENTIER DU PLAN DE L'ARE	27 108,00 €
	PLAN DE GESTION DE VERY	9 920,00 €
TOTAL		131 680,15 €

Approuvé à l'unanimité

3. Convention ENEDIS

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer une convention avec ENEDIS sur des parcelles communales, pour le passage d'une alimentation électrique de deux chalets route de Raffort.

Approuvé à l'unanimité

CHAPITRE URBANISME

4. Lancement d'une procédure de DUP route de Raffort et allée du Mont-Blanc.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de régulariser des parties de voirie ouvertes au public et qui appartiennent encore à des particuliers. Le projet consiste également à régulariser le tronçon non goudronné de l'allée du Mont-Blanc, qui est une propriété privée pour laquelle l'ouverture au public dépend, à l'heure actuelle, d'un simple accord avec le propriétaire. Ce dernier est favorable à une rétrocession du foncier. Mais il convient de modifier le tracé pour faciliter la desserte du quartier jusqu'au centre village (suppression du virage en angle droit), l'entretien et le déneigement.

Madame Stéphanie PERNOD demande si la voie sera goudronnée. Monsieur Jean-Paul JACCAZ le confirme et précise qu'un éclairage public adapté pour les piétons est à prévoir également.

Approuvé à l'unanimité.

5. DUP route de Raffort et allée du Mont-Blanc : lancement et approbation de la concertation publique.

Monsieur le Maire expose les modalités de concertation publique, qui devront durer un mois. Il précise que la copropriété du Quartz, dont la pelouse serait touchée par la modification du tracé de la voie, a été consultée à plusieurs reprises sans obtenir leur accord.

Approuvé à l'unanimité

CHAPITRE EAU

6. Budget eau et assainissement 2021 : restes à réaliser dépenses.

Monsieur le Maire expose les restes à réaliser au regard des dépenses engagées en 2020 selon le tableau ci-dessous :

Imputation		Désignation	Somme à reporter en 2021 H.T.
2183	Mat. de bureau et mat. infor.	ITRON France – RELEVÉ COMPTEUR	4 100,00 €
2315	Immobilisations en-cours	INGENIERIE DU MT-BLANC – AEP REON/ RTE DES GRANGES	12 572,50 €
2315	Immobilisations en-cours	MONT-BLANC MATERIAUX – Route PLAN DE MEURET	43 939,50 €
2315	Immobilisations en-cours	MABBOUX MEGEVE TP – Route du NANT DU PRAZ Réseaux	612,00 €
2315	Immobilisations en-cours	COLAS – Réseaux RAFFORTS/ADRET	18 330,69 €
TOTAL			79 554,69 €

Approuvé à l'unanimité

7. Budget eau et assainissement 2021 : restes à réaliser recettes.

Pas de délibération car pas de restes à réaliser en recettes.

QUESTIONS DIVERSES

Préparations des vacances scolaires

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion du groupe de coordination de la station du 22 janvier et liste les activités qui seront proposées pour compenser l'absence du ski alpin.

Parmi les changements par rapport à Noël, il cite la création de deux pistes de luge officielles, en nivelant certains tas de neige de culture. Labellemontagne Val d'Arly a aussi créé un circuit de VTT sur neige.

L'ESF réfléchit également à monter un produit d'activités enfants type stage trappeur, randonnées raquettes, biathlon, etc.

Côté domaine nordique, M. Pierre BESSY explique qu'il a rencontré Labellemontagne, qui entretient gracieusement le parcours, pour l'améliorer. La mairie va installer un balisage provisoire pour séparer les flux skieurs et piétons. Ce test a pour but de poser, ensuite, des panneaux définitifs et qualitatifs l'hiver prochain, ainsi qu'un portail d'entrée officielle sur le site.

Mme Sophie JUELLE approuve l'idée, jugeant que la situation est parfois conflictuelle entre skieurs et piétons, qui endommagent par ignorance le tracé de skating.

La halte-garderie, elle, sera en fonctionnement minimum, par souci d'économie, en raison de la faible demande. Un seul agent saisonnier est engagé pour les vacances afin d'accueillir seulement trois enfants à la fois.

Le Conseil Municipal décide, par ailleurs, de rendre obligatoire le port du masque dans le centre du village, uniquement dans la rue principale (RD1212), place de l'église et place de la mairie pendant les vacances scolaires (sauf s'il y a confinement). Il s'agit de secteurs à forte densité pendant les congés.

Poste d'agent d'accueil : le poste est pourvu depuis ce lundi matin par Mme Elodie Lengellé, qui nous vient de la mairie de Megève.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES À DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION des CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

Monsieur Yann JACCAZ, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 19h10.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 4 février 2021 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en ASSEMBLEE COMMUNALE du 1er février 2021.

Signé : Jean Paul JACCAZ, secrétaire de séance.



Vu pour être affiché le 05/02/2021 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ

